

COMMUNE DE MAUGUIO CARNON

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2023



Présentée en Commission Finances le 8 février 2023

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	5
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	15

BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	25
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	25
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28
II. LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	30
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	30
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	31

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le vote du budget primitif est une étape indispensable qui permet de financer le fonctionnement des services de l'institution ainsi que les dépenses d'équipements effectuées en faveur des Melgoriens et des Carnonnais pendant l'année en cours.

D'un montant global de **54.3** millions d'euros, ce budget décline une stratégie qui repose sur trois piliers :

- la réalisation d'un plan d'investissement ambitieux pour accompagner les besoins croissants de la population et pour répondre aux enjeux de la transition écologique,
- le développement d'un service au public renforcé, solidaire et inclusif, avec un soutien fort aux acteurs sociaux et associatifs qui contribuent à ce service public,
- la préservation de la santé financière de la Ville, grâce à une gestion rigoureuse et responsable.

La consommation des dépenses réelles de fonctionnement devrait connaître une progression exceptionnelle en 2023, sous l'effet de la progression des dépenses contraintes non maîtrisables.

Les dépenses d'énergie :

Le poids du budget « fluides » progresse au sein du Budget. Cette progression trouve son origine dans le coût d'achat de l'électricité, qui représente des dépenses supplémentaires en 2023 d'un montant de 1 M€.

En effet, La Ville n'entre pas dans le périmètre des tarifs règlementés de vente d'électricité et elle ne bénéficie donc pas du bouclier tarifaire.

La progression des dépenses de personnel :

L'évolution des dépenses de personnel inscrite au Budget Primitif 2023 se situera autour de +5,5% de BP à BP pour une masse salariale de l'ordre de 16 M€.

Cette évolution résulte par ordre d'importance de l'impact :

- De la revalorisation du point d'indice de + 3,5% en juillet 2022,
- Des mesures catégorielles,
- Des hausses successives du SMIC,
- Du solde Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

L'inflation (+7%) impacte mécaniquement les différents contrats en cours et génère une hausse des prévisions budgétaires 2023.

Afin de limiter les impacts, la Ville a fait d'importants efforts d'économie (arbitrages négatifs ou à la baisse sur de nombreux projets ainsi que la mise en place du plan de sobriété).

Malgré le contexte économique exceptionnel, la Ville a posé des invariants dans le cadre de la préparation budgétaire 2023 :

- Garder les équipements publics ouverts : de la sobriété, mais pas d'austérité.
- Réaliser les investissements prévus au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements). Le PPI traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins de la population avec efficacité et sobriété, en priorisant notamment les dépenses en faveur de la transition écologique.
- La commune veut s'engager concrètement face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, afin de surmonter le défi du dérèglement climatique.
- Un quart des investissements vont ainsi être consacrés à la transition énergétique. Avec la promesse de consommer moins, d'émettre moins de gaz à effet de serre et de réduire les futures factures.
- La transition écologique, c'est aussi végétaliser les rues, améliorer le cadre de vie, le confort des élèves, des enseignants et de nos administrés.

Plus de 50 ans après la Mission Racine, la Ville de Mauguio-Carnon a engagé une réflexion de fond sur la requalification de sa station balnéaire. La démarche d'élaboration du schéma directeur d'aménagement urbain de Mauguio Carnon a permis de définir plusieurs principes directeurs d'amélioration des espaces publics, notamment concernant l'organisation des déplacements et la place du stationnement au sein de la station balnéaire.

- Dans ce contexte, un schéma directeur du stationnement a été élaboré afin d'apaiser la station, par une gestion efficace de l'occupation du domaine public et une tarification par zonages adaptée. Les enjeux ont ainsi été d'organiser l'offre de stationnement en fonction des usages, d'orienter les stationnements de longue durée vers le parking en entrée de ville et de limiter le stationnement sur voirie sur les axes où les cheminements modes doux et la promenade sont à privilégier.
- Après avoir ainsi réinterrogé l'offre de stationnement de la station balnéaire pour s'adapter pleinement aux nouveaux aménagements à l'horizon 2030, à l'occupation croissante de la station à l'année et aux contraintes liées à la saisonnalité, la Ville a décidé d'instaurer une redevance de stationnement et un forfait post-stationnement.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement	Pour mémoire Budgets 2022	Propositions nouvelles 2023	Evolution
Résultat de fonctionnement reporté	4 946 327.92	3 304 521,75	-33.19%
Atténuation de charges	97 100,00	60 000,00	-38.71%
Produits des services et du domaine	1 091 479.15	1 488 400,00	36.37%
Impôts et taxes	24 626 584.00	25 866 051,00	5.03%
Dotations et participations	997 566.00	1 267 700,00	27.08%
Autres produits de gestion courante	376 020.93	354 000,00	-5.86%
Produits exceptionnels	10 000,00	10 677,25	6.77%
Reprises sur provisions semi-budgétaires	3 272.00	0,00	-
TOTAL RECETTES REELLES	32 148 350.00	32 351 350,00	0.63%
Opérations d'ordre et travaux en régie	246 550,00	244 650,00	-0,77%
TOTAL DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET	32 394 900.00	32 596 000,00	0.62%

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de façon dynamique en prévisions budgétaires (+0.63%) et s'établissent au budget primitif 2023 à hauteur de 32 351 350 €.

Le budget primitif 2023 intègre les résultats constatés au compte administratif 2022 pour un montant de 3 304 521,75 €, un résultat en diminution par rapport au BP 2022. Ce résultat permet de dégager le fonds de roulement nécessaire pour financer les projets prévus au PPI de la commune.

1. Produits des services et du domaine :

Prévus à hauteur de 1 488 000 M€ au budget primitif 2023, les produits des services et du domaine sont en augmentation de + 36.37%.

Cette augmentation résulte essentiellement de la mise en place de la politique de stationnement payant sur la station de Carnon dans le cadre du projet Mauguio-Carnon 2030.

Ce chapitre comptabilise également les produits des redevances issues du domaine public : (concessions de plage), qui progressent également à hauteur de 322 000 €.

2. Impôt et taxe : fiscalité directe et indirecte : 25 866 000 €

a. *Les contributions directes de la ville pour 2023 : 13 837 000 € par rapport au BP 2022 +7.2 %*

Composé des contributions directes, des allocations compensatrices versées par l'Etat, des taxes indirectes, le produit global de fiscalité représente près de 80 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune de Mauguio-Carnon. La recette prévisionnelle 2023 augmente de façon importante par rapport au budget primitif 2022, sous l'effet :

- **d'une revalorisation forfaitaire des bases foncières :**

S'agissant des locaux d'habitation, un coefficient s'applique sur les bases fiscales. Le coefficient de revalorisation forfaitaire est défini chaque année en loi de finances. Il est indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre N-1. Il est prévu que le coefficient de revalorisation forfaitaire pour 2023 soit de 7% avec les prévisions actuelles de l'inflation. Cette application amène naturellement une hausse importante des cotisations.

- **d'une évolution physique des bases de 0,5% :**

Qui suit la tendance de ces dernières années, intégrant l'entrée en imposition de nouveaux logements situés sur le site de la font de Mauguio.

En 2023 les logements livrés en 2022 entreront en imposition. Il s'agira d'une année importante pour les entrées en imposition car 169 logements seront concernés pour une estimation de produit de taxe foncière de 126 000 €.

b. *Maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants :*

Le PLF 2021 conserve une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants sous la forme d'une « Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ».

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, le coefficient de revalorisation de 7% a été également appliqué.

c. *Les versements provenant de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or :*

- **L'attribution de compensation :**

Au 1^{er} janvier 2020, la commune a transféré la compétence obligatoire de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération. Le transfert de charges est lissé sur 3 ans, afin de rendre supportable le montant des charges transférées et permettre une évaluation plus précise des charges de renouvellement.

Les charges transférées au titre de la gestion des eaux pluviales sont déduites en fonctionnement, pour la partie relative à l'entretien des réseaux : l'attribution de compensation en fonctionnement s'établit à 9 161 000 € en 2023.

Les charges transférées concernant le renouvellement des réseaux seront comptabilisées sur la section d'investissement à hauteur de 215 400 €.

d. *Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux :*

À l'origine, ces allocations servaient à compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- Réductions de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,
- ou les exonérations accordées aux logements sociaux (taxes foncières).

Depuis 2021, ces allocations compensatrices sont prévues dans l'assiette du foncier bâti.

e. Fiscalité indirecte :

Le total du produit de la fiscalité indirecte représente 2 867 000 € en 2023. Ces recettes demeurent dynamiques depuis 2020, sous l'effet de l'augmentation de la taxe additionnelle des droits de mutation, la taxe de séjour reversée à l'office du tourisme.

• **La taxe additionnelle aux droits de mutation :**

Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les cessions d'immeubles à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier. Au regard du produit et de la progression régulière constatée malgré la hausse des taux d'emprunt, l'estimation de recettes pour 2023 a été augmentée à 1 367 000 €.

• **La taxe sur la consommation finale d'électricité :**

La recette prévue au BP 2023 à hauteur de 530 000 € correspond au reversement estimé de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs. Elle n'évolue pas par rapport à 2022.

• **La taxe de séjour :**

La taxe de séjour est due par tout vacancier séjournant dans un meublé de tourisme (maison ou appartement à usage locatif saisonnier) ou un établissement d'hébergement professionnel (hôtels, chambres d'hôtes, campings, ...). La taxe de séjour est recouvrée par l'hébergeur ou l'opérateur numérique qui reversent ensuite cette taxe à la commune. Les particuliers et professionnels qui gèrent ces locations sont désignés comme « hébergeurs ». Les plateformes de réservations de locations saisonnières (AirBnB, Booking, Abritel, etc..) sont désignées comme « opérateurs numériques ».

Pour 2023 il est prévu une recette de 500 000€ au titre de la taxe de séjour.

La taxe de séjour est reversée à hauteur de 10 % au Conseil Départemental et le solde à l'Office Municipal du Tourisme

3. Dotations et participations versées : une hausse de près de 27,08 %

a. La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF perçue par la ville de Mauguio est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation touristique.

• **La dotation forfaitaire varie selon deux critères :**

- Elle progresse en fonction de la dynamique de la population,
- Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes, un écrêtement qui permet de financer l'intégralité des enveloppes supplémentaires accordées au titre de la péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale).

Conformément au projet de loi de finance, nous prévoyons que la dotation forfaitaire reste identique à celle versée en 2022 le montant est estimé à 353 000€. La commune est également éligible à la Dotation nationale de Péréquation pour un montant de 110 000€.

b. Autres dotations et participations

- **L'inscription 2023 du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) au titre des dépenses de fonctionnement est prévue à hauteur de 50 000 €.**

Pour mémoire, le FCTVA a été étendu en 2018 aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics, portées à la section fonctionnement. Tout comme en investissement, il est déterminé sur la base des dépenses réalisées au titre de l'exercice N-1, soit 2020. La recette est calculée en appliquant un taux de 16,404 % au montant TTC des dépenses éligibles.

- **La participation de l'office du tourisme aux financements des manifestations touristiques portées par le budget principal à hauteur de 240 000€.**

Dans le cadre d'un tourisme 4 saisons, la commune souhaite mutualiser les compétences des services de la ville et de l'office du tourisme pour déployer une offre d'animation touristique attractive.

4. Autres produits de gestion courante

En 2023, les autres produits de gestion courante s'établissent à 354 000 €, une baisse de 5,86 % par rapport à 2022. Ces recettes sont essentiellement issues des loyers perçus par la Ville.

Conclusion :

L'évolution des recettes de fonctionnement permet de faire face à l'évolution exceptionnelle des dépenses de fonctionnement.

Les recettes fiscales augmentent sous l'effet de l'application du coefficient de revalorisation des bases. Mais l'évolution future des recettes ne peut plus reposer sur le seul contribuable.

La commune travaille sur de nouvelles ressources de financement en abordant la place de l'utilisateur dans le financement des politiques publiques par la tarification du service aux usagers, en optimisant le domaine public et son patrimoine et en réalisant des investissements productifs de revenus.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement évoluent en 2023 de façon exceptionnelle sous l'effet cumulé :

- Des dépenses d'énergie
- Des dépenses de personnel
- De l'inflation

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement	Pour mémoire budget 2022	Propositions nouvelles 2023	Evolution
Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement des services)	6 913 692.00	8 617 000,00	24.64%
Charges de personnel et frais assimilés	15 222 000.00	16 060 000,00	5,51%
Atténuation de produits	410 503,00	433 000,00	5,48%
Charges de gestion courante (participations obligatoires)	2 669 032.00	2 921 300,00	9.45%
Charges financières ICNE inclus	269 000.00	300 300,00	11.64%
Charges exceptionnelles	31 787.00	32 000,00	0.67%
Dotations aux amortissements et provisions			
Dépenses imprévues	0.00	2 400,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 516 014.00	28 366 000,00	11.17%
Opération d'ordre	1 470 000,00	1 400 000,00	-4.76%
Virement à la section d'investissement	5 407 800,00	2 830 000,00	-47.67%
TOTAL DES DEPENSES INSCRITES AU BUDGET	32 393 814.00	32 596 000,00	0.62%

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général qui représentent le 2^{ème} poste de dépenses le plus important après la masse salariale subissent une hausse exceptionnelle + 24.64%.

Cette évolution s'explique par plusieurs points :

- L'augmentation importante des dépenses d'énergie en 2023,
- L'inflation liée à la hausse des matières premières et du prix de l'énergie et sa répercussion mécanique à la hausse sur les prix des marchés de nettoyage de la station de Carnon, le nettoyage des sanitaires et l'entretien des espaces verts,
- La réalisation d'étude stratégique sur l'avenir de la pointe de MUDAISON cofinancée par la Communauté d'Agglomération,
- La poursuite de la politique de remembrement du stationnement à Carnon,
- L'augmentation des budgets dédiés à la sécurité et à la surveillance notamment de Carnon,
- Le renforcement des actions sur la propreté urbaine : prestations plus importantes à Carnon notamment sur la collecte des encombrants en saison,
- Des prestations renforcées, en complément des actions réalisées par nos services pour l'entretien de nos espaces verts,
- Enfin, l'amélioration du confort et l'accueil des citoyens en déployant des sanitaires entretenus tout au long de l'année.

Afin de limiter les impacts, la Ville a fait d'importants efforts d'économie : arbitrages négatifs ou à la baisse sur de nombreux projets ainsi que la mise en place du plan de sobriété.

2. Le chapitre des dépenses de personnel

Le budget ressources humaines 2023 a été élaboré à partir des orientations stratégiques de la collectivité déclinées en matière de ressources humaines, mais également des contraintes réglementaires qui pèsent de façon très significative sur la masse salariale de la Ville de Mauguio-Carnon.

Enfin, il tient compte des départs prévisibles tels que les retraites, les fins de contrats, les demandes de disponibilité... ainsi que les arrivées liées aux remplacements des départs.

Le budget 2023 intègre les données réglementaires suivantes, à savoir :

- **Les mesures catégorielles :**

Reclassements indiciaires des agents de catégorie B et C effectués au cours de l'année 2022 en année pleine.

- **La revalorisation de 3,5 % de la valeur du point d'indice des fonctionnaires en année pleine.**

La valeur du point mensuelle est désormais de 4,85 (valeur arrondie au centième) contre 4,6860 auparavant. Le minimum de traitement (IM 352) est lui porté à 1 707,21 € mensuels contre 1 649,48 €.

- **La revalorisation du salaire minimum de croissance (SMIC) de 2,65 % au 1^{er} mai 2022**

porté à 1 645,58 € bruts mensuels (montant du SMIC brut horaire à 10,85 €) générant l'augmentation du minimum de traitement dans la fonction publique à compter de cette même date, afin que certains agents de la fonction publique ne soient rémunérés en dessous de ce seuil en année pleine.

- **La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)**

qui a pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat si la rémunération a peu augmenté au cours des 4 dernières années, est estimée pour l'année 2023 au regard de l'inflation actuelle à 10 000 €.

Les agents bénéficient de ce dispositif si l'évolution de leur traitement indiciaire est inférieure, sur une période de référence de 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation.

- **L'augmentation de l'indemnité télétravail**

dans le cadre du plan de sobriété énergétique passant de 2,5 € à 2,88 € par jour, au 1^{er} janvier 2023, et ce dans la limite de 88 jours de télétravail indemnisés (soit un plafond fixé désormais à 253,44 €).

Pour ce qui concerne le BP 2023, l'évolution entre le Budget 2022 qui s'élève à 15 222 000 € (14 800 000 € pour le BP 2022 et 422 000 € en DM), et les prévisions budgétaires 2023 estimées à **16 060 000 €, fait apparaître une progression de la masse salariale de 838 000 € (+5,50%).**

Cette progression s'explique à hauteur de **210 258 € par la seule revalorisation de la valeur du point d'indice en 2023** (soit 38,22 % de cette augmentation) venant s'ajouter aux 222 742 € consacrés en 2022 à cette même revalorisation, ce qui représente un **total de 433 000 € en année pleine.**

D'autre part, un montant de **339 742 € est budgétisé correspondant aux reclassements indiciaires** des agents de catégorie C et B en année pleine (effet de report) ainsi qu'aux **recrutements actuellement** prévus sur l'année 2023, à la **revalorisation de certains régimes indemnitaires, à l'octroi**

du CIA mais également à la survenance d'éléments exogènes (augmentations prévisionnelles de charges...).

Enfin, la collectivité a souhaité dimensionner ses ressources humaines afin de pouvoir réaliser ses projets stratégiques et déployer, notamment, sa politique en matière de stationnement payant.

Ainsi, la constitution du Service Stationnement payant rattaché à la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique génère la création de 4 postes d'ASVP afin d'assurer le contrôle du stationnement payant sur Carnon et prévoit le recours à 6 agents contractuels pour la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2023, représentant un coût total de 189 544 €.

Il est à noter, par ailleurs, en raison du transfert d'une partie des missions des ATPM sur les postes d'ASVP créés dans le cadre du Service de stationnement payant, une diminution du nombre d'ATPM recrutés pour la saison estivale 2023 venant ainsi minorer cette dépense de 46 854 €.

La stratégie déployée en matière de ressources humaines permettra d'apporter une souplesse en termes de gestion et, le cas échéant, de réajuster les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique de stationnement payant l'année suivante.

3. Charges de gestion courante

Ce chapitre recense l'ensemble des aides versées aux associations et aux organismes satellites

Cette augmentation témoigne d'un soutien fort aux acteurs sociaux et associatifs qui contribuent au déploiement d'un service au public solidaire et inclusif.

Ce chapitre est en hausse par rapport à la prévision 2022 (+9.45%) et atteint un montant de 2 921 000 € en 2023.

La subvention versée par la commune au CCAS, nécessaire à l'équilibre de son budget, s'élève à 608 000 €. Le CCAS disposant de réserve permettant d'équilibrer le budget pour l'exercice 2023, le montant de la subvention est ajusté à 253 000 €.

Les subventions versées aux associations augmentent sensiblement en 2023 et représentent un budget de 571 000 €.

La participation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) s'élève à 980 000 € en 2023 au lieu de 925 000 € en 2022. Après 5 années d'augmentation, suite au plan de lissage réalisé sur 5 ans pour atteindre une subvention équivalente aux autres communes, la subvention 2023 augmente pour donner suite à la répercussion de l'inflation.

4. Les charges financières (intérêts de la dette) progressent : +11.6%

Après plusieurs années de contraction des charges de la dette, on constate une augmentation importante des frais financiers suite à la mobilisation d'un prêt en 2020 et à la hausse des taux d'intérêts.

L'épargne brute permet d'autofinancer les dépenses d'investissement et le capital de la dette et de limiter l'endettement à un niveau soutenable.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'établissent à 17 422 000 €.

Recettes d'investissement	Pour mémoire budget 2022	Propositions nouvelles 2023	Evolution
Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	1 881 453.82		-100%
Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE, Récupération de TVA EDF)	1 491 565.82	1 232 092,07	-17.40%
Excédent de fonctionnement capitalisé	362 550,04	4 323 635,91	1092,56%
Subventions d'investissement	1 597 916,00	2 716 616,06	129.28%
Immobilisations en cours	2 316 785,36	3 299 815,96	42,43%
Subvention d'équipement - remboursement			
Emprunts	0.00	4 507 000,00	
Produit des cessions	590 000,00	1 316 000,00	123,05%
Autres immobilisations financières	26 840,00	26 840,00	0,00%
RECETTES REELLES	8 267 111.04	17 422 000,00	110.74%
Dotations aux amortissements	1 470 000,00	1 400 000,00	-4.76%
Opérations patrimoniales	105 000,00	105 000,00	0,00%
Virement de la section de fonctionnement	5 407 800,00	2 830 000,00	-47.67%
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	15 249 911,00	21 757 000,00	42,67%

1. Dotations et fonds divers : - 17.40 % :

Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) calculé sur les réalisations N-1 en investissement est en baisse par rapport à l'année 2021.

Le produit de la taxe d'aménagement augmente, en effet nous bénéficions de recettes supplémentaires de taxe d'aménagement du fait de la dynamique économique du territoire et de la construction de nouveaux programmes sur le territoire communal. Cette augmentation compense partiellement la baisse du FCTVA.

L'excédent de fonctionnement capitalisé permet de financer les reports de crédits. Habituellement intégré lors du budget supplémentaire, nous avons décidé d'intégrer le financement des dépenses engagées non mandatées de façon anticipée dès la présentation du budget primitif pour plus de lisibilité.

2. Les subventions d'équipement (+129.28 %) :

Une progression qui suit le rythme de réalisation des investissements

Afin d'optimiser le plan de financement de ses opérations d'aménagement et d'entretien du patrimoine, la commune est engagée dans une stratégie proactive de veille et de recherche de fonds basée, notamment, sur une planification pluriannuelle et le renforcement de son réseau de partenaires.

La commune travaille ainsi en étroite collaboration avec ses partenaires financiers, au premier rang desquels l'Etat, la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et le département de l'Hérault. L'objectif est d'obtenir les participations les plus élevées possibles au financement des opérations d'aménagement de la commune. Le développement du co-financement repose sur une maîtrise des dispositifs pérennes et une intégration des dispositifs ponctuels de type appels à projets - qui tendent aujourd'hui à se multiplier - à la stratégie de recherche de financement. Il s'agit également de valoriser nos projets dans les outils de la contractualisation tels que le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

En 2023, le montant prévisionnel des subventions à encaisser s'élève à 2 716 616 € conformément au plan pluriannuel en annexe.

Il est par ailleurs prévu de solliciter des subventions pour les opérations suivantes :

- Solliciter le FIPD à hauteur de 60 000 € pour la vidéoprotection (sur un budget de 260 000 € TTC)
- Solliciter la DSIL à hauteur de 25 000 € pour les pistes cyclables (sur un budget de 100 000 € TTC)
- Solliciter le FAIC à hauteur de 40 000 € pour le programme de voirie
- Solliciter le FONDS VERT à hauteur de 90 000 € pour l'éclairage public (EP + passage en LED des bâtiments pour un budget de 350 000 € TTC)

3. Les investissements sont également financés par les cessions de biens à hauteur de 1 316 000 €.

En 2023, nous prévoyons de céder plusieurs biens afin de créer de l'attractivité

- Les anciens locaux occupés par le trésor public à Mauguio.
- L'ancien logement de fonction à Carnon.
- L'ancien poste de police municipale à Mauguio.

4. Les investissements sont financés par un emprunt.

La section d'investissement est équilibrée avec un emprunt d'un montant de 4 507 000 €.

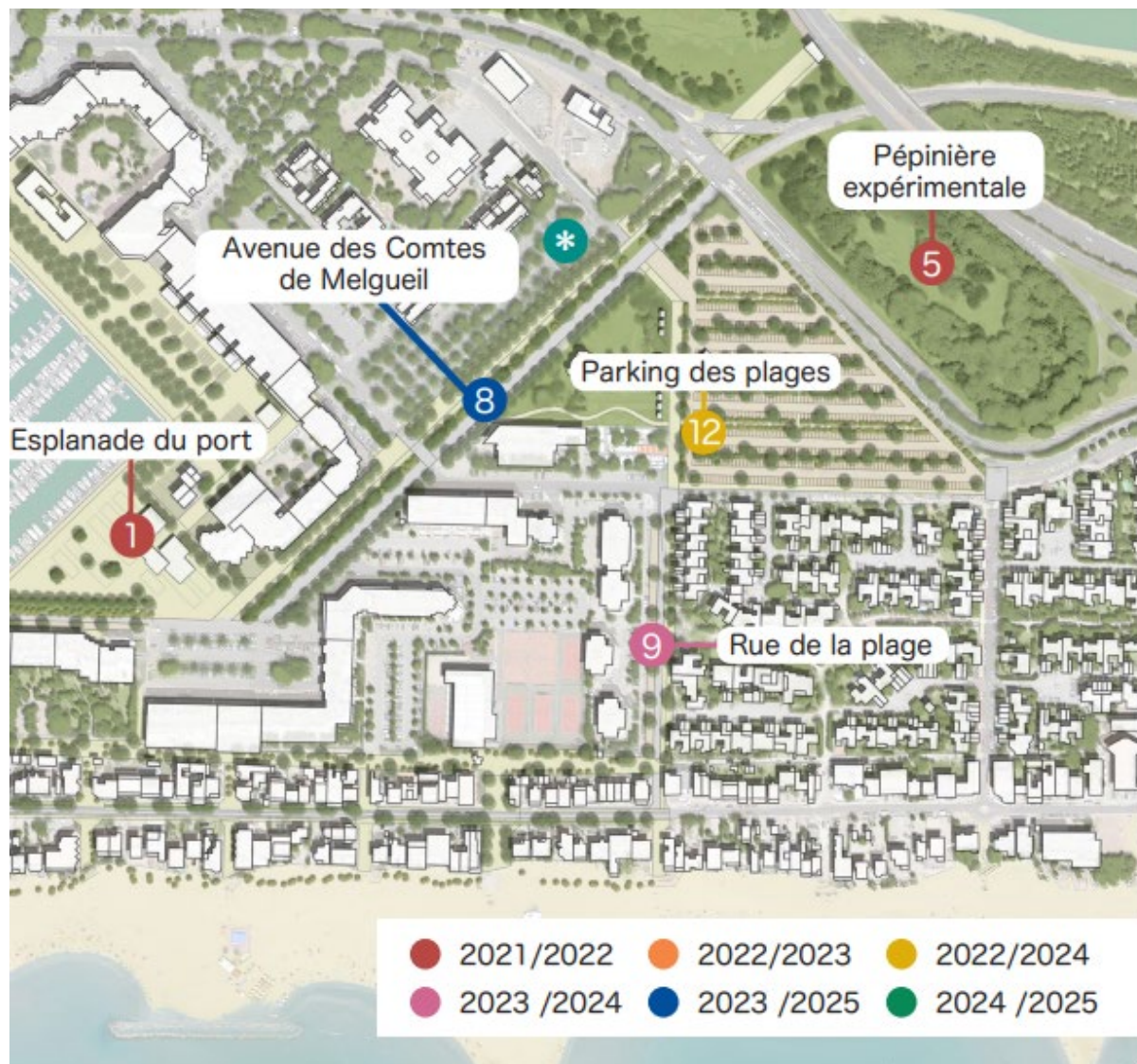
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le PPI (pièce annexée) de la commune est ambitieux. Il s'élève à environ 55.9 M€ d'euros de 2020 à 2025 et 15.9M€ de dépenses d'équipement sont prévues sur l'exercice 2023.

Le PPI incarne la nécessaire transition vers une requalification de la station de Carnon, participe à la relance de l'activité économique dans un contexte de tensions économiques, et consolide nos orientations en matière de transition écologique.

1. Requalifier la station de Carnon

- Concilier le développement touristique, la préservation du patrimoine naturel et la valorisation du cadre de vie,
- Développer un tourisme 4 saisons,
- Adapter les aménagements urbains et architecturaux au contexte écologique sensible.



DE NOUVEAUX MODES DE DÉPLACEMENTS FAVORISÉS



8 9 10

Un accès au port et à la plage

Restructuration des grands axes permettant de concilier les modalités pour un meilleur usage des espaces publics.

Une station totalement accessible à pied et à vélo

Aménagement de pistes cyclables dans le cœur de ville et d'une promenade piétonne.

11

Carnon Ouest et Carnon Est reliés

Construction potentielle d'une passerelle assurant la liaison entre les deux rives et permettant la traversée des piétons tout en priorisant la navigation (projet en cours d'instruction).

UNE ENTRÉE DE VILLE RESTRUCTURÉE



12

Un parking de 500 places

Construction d'un parking en entrée de ville, relai de mobilités douces : places de covoiturage, services dédiés aux vélos, bornes de recharge électrique, arrêt de bus...

*

Réflexion sur la question du logement afin de répondre aux besoins identifiés de Carnon et sur la construction d'une structure médicale.

LES TRAVAUX PREVUS :



• Valorisation de l'esplanade du port comme lieu de vie central

Aujourd'hui peu lisible, l'esplanade du port deviendra le lieu d'articulation majeur de la ville. Elle se connecte directement à l'Avenue des Comtes de Melgueil, au Centre Administratif, à la promenade portuaire, la plage, les commerces et la Capitainerie. Avec ses 6 000 m² d'espace, elle révélera le port en accueillant les événements et la relocalisation du marché été comme hiver. Les commerces et les terrasses seront réorganisés afin d'offrir une diversité et un service qualitatif aux consommateurs. L'aération de la promenade, couplée à une meilleure articulation de l'espace public plus arboré, permettront son appropriation par les usagers.



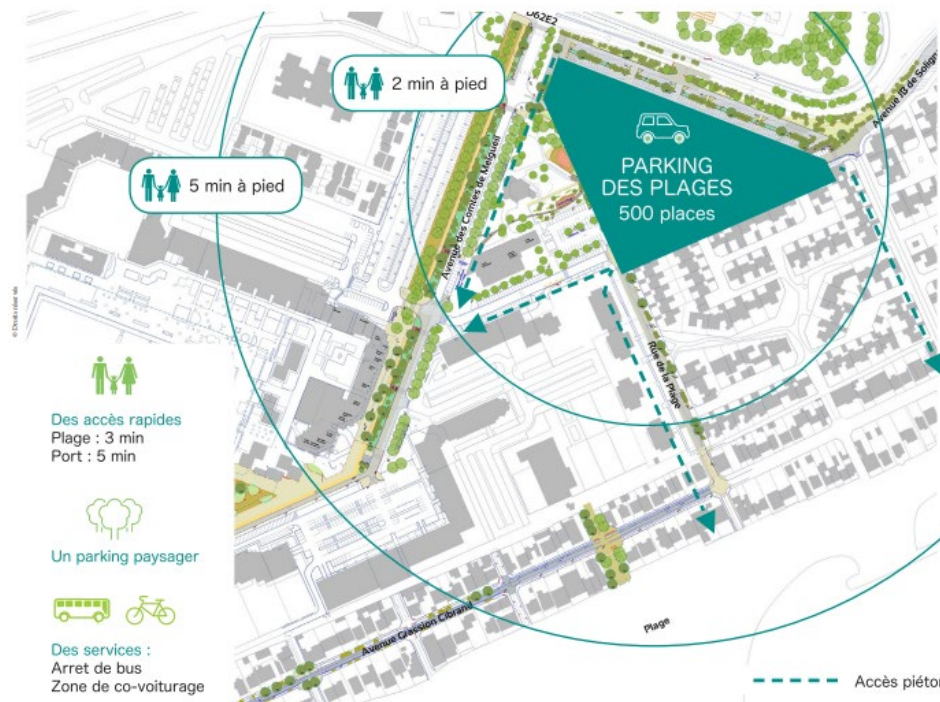
- **Création d'un parking en entrée de ville**

Le projet a pour ambition d'apaiser la circulation automobile dans le cœur de ville tout en maintenant l'offre de stationnement existante.

Ainsi, l'aménagement d'un nouveau parking intermodal en entrée de ville permettra de créer de nouveaux services et de développer les mobilités actives tout en profitant d'un emplacement stratégique à moins de 5 minutes du port ou des plages.

Le jardin partagé ainsi que les jeux pour enfants existants seront préservés et relocalisés aux abords du parking. La réorganisation générale des places de stationnement a pour but d'introduire la nature en cœur de ville, de désengorger les axes principaux et d'inviter à la cohabitation des usages.





Ce nouveau parking public de 500 places sera entièrement intégré à son environnement et agrémenté de nombreux espaces arborés afin de minimiser le côté très minéral d'une telle infrastructure. Le sol sera rendu perméable et sera balisé d'une signalétique pour animer et diriger le parcours jusqu'à la plage.

Des services seront également positionnés afin de permettre l'interconnexion des mobilités et de favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture. Une zone réservée au covoiturage, une desserte en transports en commun ainsi qu'une continuité cyclable et piétonne seront développées pour valoriser les mobilités douces.

- **Restructuration de l'avenue Grassion Cibrand, de la rue de la plage et du Quai Auguste Meynier**

Afin de favoriser la mixité des usages, les axes majeurs de la station vont être réaménagés et mis en sens unique. L'objectif est de pouvoir dégager de l'espace afin de réintégrer des cheminements paysagers et permettre la pratique des mobilités actives.

L'ambition est de relier l'esplanade du port et la place Cassan par le Quai Auguste Meynier. Celui-ci sera aménagé sur toute sa longueur pour concilier les différentes mobilités et permettre d'allier un environnement urbain à une végétalisation affirmée. Ces îlots de verdure, grâce à leur ombrage, permettront une certaine régulation de la température au sol.

La mise en valeur de la venelle publique permettra un accès plus facile et agréable vers la plage.

Ainsi, ces espaces publics seront unifiés et partagés pour le bénéfice de tous les usagers et dans le souci de participer activement à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants, tout en préservant les ressources.

• Restructuration de l'avenue des Comtes de Melgueil

La restructuration de l'Avenue des Comtes de Melgueil consiste à finaliser l'aménagement de l'entrée de ville et permettra la réalisation d'une promenade piétonne, d'une piste cyclable à double sens et d'une noue paysagère de 7 mètres de large. Le double sens de l'avenue sera maintenu jusqu'à l'entrée du parking des plages avant une réduction à 2X1 voie. Il s'agit de requalifier et de sécuriser le carrefour routier et ses abords en entrée de ville tout en transformant la partie Ouest de l'Avenue des Comtes de Melgueil. Cet aménagement permettra la cohabitation des différents modes de déplacements et une liaison affirmée entre l'entrée de la ville et le cœur de la station.



BILAN DES TRAVAUX ET PROSPECTIVE 2023

Les travaux du schéma directeur de Carnon s'étendent sur une durée de 4 ans. Ils ont débuté en 2021 par des travaux de concessionnaires (Pays de l'Or Agglomération, Travaux du Port), puis par les premiers travaux des entreprises titulaires. La saison 1 de travaux s'est concentrée sur l'Esplanade du port et le Quai Meynier, ainsi que sur la rue du Levant et la rue de la Plage.

La présente saison 2 comporte les travaux de finitions sur l'Esplanade du port (dont les plantations). Dans cette zone, les équipes ont été mobilisées sur le Quai Meynier pour des travaux d'éclairage, ainsi que sur le parvis de la Capitainerie qui a été en partie requalifié (les travaux se termineront en février pour la zone Nord et dès le remplacement des cuves d'avitaillement pour la partie Sud). Plus au Nord, les travaux ont actuellement lieu sur le parking des plages – coté Sud pour une mise en service en juin 2023, en coordination avec les services techniques de la ville.

La prochaine saison (saison 3) verra la fin des travaux sur le quai Meynier et sur le parvis de la Capitainerie, ainsi que les plantations sur le parking des plages. La partie Nord du parking des plages, sera réalisée. Cette saison marquera le commencement de la requalification de l'entrée de ville par l'Avenue des Comtes de Melgueil, côté Nord, par la modification des voies de circulation et la création des noues et du mail piéton.

Apaiser la station Balnéaire de Carnon, concilier les usages

Un schéma directeur du stationnement de Carnon a notamment été élaboré afin d'apaiser la station, par une gestion efficace de l'occupation du domaine public et une tarification adaptée par zone.

L'offre de stationnement a été repensée de manière à s'adapter aux nouveaux aménagements urbains à l'horizon 2030, à l'occupation croissante de la station à l'année et aux contraintes liées à la saisonnalité. Dans ce cadre, la Ville a décidé d'instaurer une redevance de stationnement et un F.P.S.

Un schéma directeur du stationnement de Carnon a notamment été élaboré afin d'apaiser la station, par une gestion efficace de l'occupation du domaine public et une tarification adaptée par zone.

Afin de mettre en place la politique de gestion du stationnement, la ville souhaite installer des dispositifs de stationnement innovants permettant de répondre aux enjeux (horodateurs et dispositifs de parking payants).

2. Relancer l'activité économique de façon vertueuse

Le CESAR (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables), favorisera une commande publique sobre, durable, inclusive et locale, c'est à dire des marchés accessibles aux entreprises du territoire.

Ces marchés sauront promouvoir des produits et des comportements éco-responsables, et favoriseront l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

3. Conforter les actions menées en faveur de la transition écologique

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Des projets orientés vers la transition écologique :

La commune propose un projet de désimperméabilisation, de végétalisation, de création d'îlots de fraîcheur des cours d'école, et la mise en place de protection solaire. Les objectifs :

- Lutter contre les vagues de chaleur en créant des "îlots de fraîcheur", végétaliser et développer l'ombrage des cours, déminéraliser et drainer les sols,
- Créer des espaces inclusifs, des coins calmes permettant le repos / lecture,
- Permettre la sensibilisation des élèves au végétal et la reconnexion à la nature (Jardin des sens, Jardin potager),
- Agir sur les températures intérieures en ombrant les façades, Pergolas et façades végétalisées,
- Mettre en place une ventilation mécanique, afin de régler le problème d'humidité dans les salles de classes,
- Mettre en place des protections solaires dans les écoles,
- Programmer le changement des menuiseries extérieures

Poursuivre le maillage des pistes cyclables et favoriser le mode de déplacement doux.

Poursuivre la rénovation de notre parc d'éclairage public :

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation. La commune consciente des enjeux à la fois économiques, environnementaux et sociaux a mis en œuvre depuis de nombreuses années un plan de remplacement et d'amélioration du parc d'éclairage public. Cette politique permet :

- de maîtriser la consommation d'énergie ;
- de diminuer les nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne) ;

Augmenter le nombre bornes de rechargement électrique pour les véhicules.

Améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants :

Un volet important des travaux dans nos bâtiments scolaires concerne l'amélioration du confort thermique et acoustique et la réduction des consommations d'énergie.

Favoriser une politique sportive et créer du lien social :

Le dynamisme du tissu associatif local, composé de plus de 6 000 licenciés, nécessite la création d'un nouveau gymnase, afin de répondre aux demandes de créneaux d'occupation et de continuer la diversification de l'offre sportive locale. Dans ce contexte, l'intégration au sein du quartier de La Font de Mauguio d'un nouvel équipement sportif, permettra de répondre à l'augmentation de la population générée par la ZAC et de répondre aux attentes des pratiquants.

Ce nouvel équipement permettra de proposer à la population l'offre sportive suivante :

- Sports collectifs ou duels (basket-ball, volley-ball et tennis de table en niveau d'homologation régional ; et badminton et escrime en niveau loisir).
- Sports artistiques (GRS et cirque).

Motricité et éducation physique et sportive (pour les écoles de la commune).

Végétaliser les espaces publics et embellir :

Pour une ville plus apaisée et agréable à vivre, des crédits sont consacrés à la végétalisation des rues et des équipements publics et la réfection du pavage du centre-ville de Mauguio.

Une ville intelligente et agile :

La politique publique du Développement numérique présente plusieurs axes, dont l'axe essentiel de la ville connectée. Le concept de smart city a pour objectif de moderniser les services publics en apportant plus de proximité, de sécurité et d'efficacité dans les bouquets de services proposés aux usagers, pour un cadre de vie apaisé. La politique publique du Développement numérique se poursuit en 2023, notamment sur le volet « Ville connectée ».

En effet, la Ville poursuit et finalise les études et les travaux liés au réseau d'antennes à longue portée de type « Long Range », et ceux permettant le passage de la fibre entre les sites municipaux, afin de mailler totalement le territoire.

Par ailleurs, les capteurs de niveaux de température, d'humidité, et de pollution COV éventuelle issue des solvants de peinture continuent d'être déployés dans l'ensemble des écoles de la commune, avec 115 dispositifs installés au total.

La vidéo-protection est également développée, notamment dans le centre de Mauguio, sur les parkings payants à Carnon et dans les autres sites fréquentés de la station, pour maintenir un cadre de vie apaisé.

Préserver notre patrimoine et nos traditions :

- Réalisation d'un diagnostic structure du bâtiment de l'église.
- Traitement et préservation des pierres du château.
- Réaménagement de la place Saint Marc à Carnon.
- Réhabilitation des sanitaires des Arènes.

Le cimetière du Bousquet :

Les deux cimetières de la commune font l'objet d'un suivi rigoureux quant à leur gestion et leurs capacités, afin de répondre au besoin de la population et de conserver des capacités d'inhumation suffisantes.

Aujourd'hui, au cimetière Saint Jacques, sur 1598 emplacements, seules 80 concessions en pleine terre sont disponibles, et aucune en caveau bâti. Au cimetière Le Bousquet, sur 453 emplacements, 25 emplacements restent disponibles en caveaux bâtis.

La commune a donc engagé un projet d'extension du cimetière le Bousquet, avec une première phase de 100 emplacements en caveaux bâtis livrés à l'automne 2023, pour un budget de 665.000 €.

Une synthèse du budget Primitif 2023 fonctionnement et investissement par politiques publiques

11 politiques publiques au service des citoyens Melgoriens et Carnonnais.

Ces politiques publiques se déclinent en 40 programmes et 116 actions dans les projets de direction des différents services de la collectivité.

La cartographie des politiques publiques permet d'identifier le périmètre de l'action publique, de fixer les objectifs et le niveau d'intervention de la collectivité, de clarifier et donner du sens à la commande politique, d'adapter les moyens humains, matériels et financiers pour y parvenir.

Véritable outil stratégique, la cartographie des politiques publiques permet à terme d'évaluer les différentes politiques publiques.

Citoyenneté et accès au service public : 2 886 545 €

S'adapter aux besoins de la population : un accueil ajusté et de qualité.

Faciliter les échanges avec une administration moderne.

Organiser la démocratie locale.

Education : 2 211 288 €

Préserver et protéger les établissements scolaires, garantir le confort et la sécurité des élèves.

Garantir la réussite éducative des élèves.

Faire de l'école un lieu de partage, d'ouverture et d'enrichissement.

Jeunesse et solidarité : 895 277 €

Améliorer les sites et bâtiments à caractère social.

Prévenir, Eduquer, Accompagner.

Favoriser le bien vivre ensemble, la régulation des conflits et l'accès aux droits.

Développer l'action sociale en faveur des plus démunis.

Sport : 2 213 777 €

Proposer des équipements accueillants et sécurisés.
Déployer le sport pour tous, véritable label de Mauguio Carnon.
Carnon, écrin du sport nautique pour tous.
Soutenir et valoriser les associations sportives.

Culture, traditions et patrimoine historique : 1 930 383 €

Proposer des lieux culturels ouverts sur la ville.
Soutenir des traditions vivantes, un patrimoine préservé et valorisé.
Développer une programmation de qualité accessible à tous.
Faire des médiathèques des lieux de ressources et de socialité.
Renforcer les relations internationales : le dialogue des cultures, la défense des valeurs démocratiques et de la paix.

Soutien aux associations : 1 547 515 €

Déployer des moyens conséquents mis à la disposition des associations, pour soutenir leur activité.
Structurer un guichet unique et des services innovants.

Sécurité : 4 538 650 €

Entretenir et équiper les bâtiments dédiés à la police municipale et forces de l'ordre.
Garantir la sécurité des biens et des personnes.
Assurer la sécurité de nos citoyens.
Maintenir la sécurité des plages et de la station tout au long de l'année et la renforcer en saison.
Développer la prévention et la sécurité routière.

Aménagement et développement durable, accessibilité des PMR : 5 480 474 €

Poursuivre la mise en accessibilité PMR.
Développer l'aménagement durable du territoire.
Œuvrer pour la préservation des milieux naturels et nos ressources
Lutter contre l'érosion du trait de côte.
Planifier et piloter le projet de ville : le schéma directeur.
Engager des démarches de développement durable.

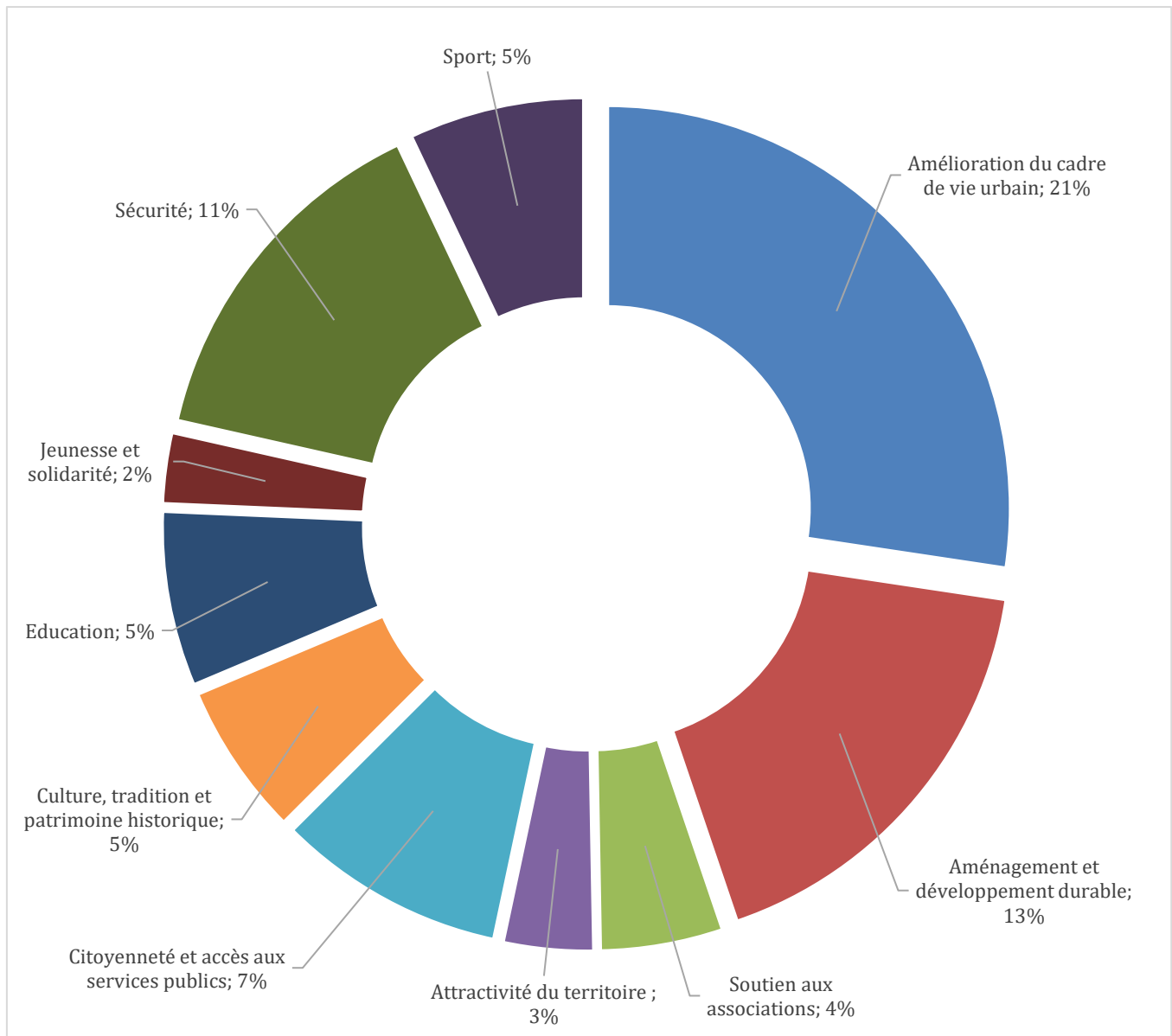
Amélioration du cadre de vie urbain : 8 609 021 €

Valoriser et structurer l'espace public.
Veiller à la propreté urbaine.

Attractivité du territoire : 1 137 151 €

Structurer et valoriser la montée en gamme du tourisme.
Animer l'activité commerciale pour vitaliser les lieux de vie.

Les grands secteurs d'intervention d'un seul coup d'œil



BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement	Pour mémoire budget 2022	Propositions nouvelles 2023	Evolution
Résultat de fonctionnement reporté	1 579 688	96 594	-93.89 %
Atténuation de charges	9 000	7 000	-22.22 %
Ventes de produits finis et intermédiaire	18 500	172 720	849,84 %
Prestations de services, ventes de marchandises et location de tins	81 761	85 610	4.71 %
Locations annuelles postes à flot	1 476 985	1 620 307	9.7 %
Locations annuelles stockage à terre	162 884	162 884	0 %
Escales et droits de quai	200 000	269 170	34.59 %
Subventions d'exploitation	200 152	1 192 625	495.86 %
Autres produits de la gestion courante	126 526	143 276	13.24 %
Reprises sur provisions et dépréciations	1 983 420	850 424	-57.12 %
TOTAL RECETTES REELLES	5 838 916	4 600 612	-21.16 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 047	79 000	3.88 %
TOTAL DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET	5 914 963	4 679 612	-20.83 %

Les prévisions budgétaires 2023 en recettes de fonctionnement sont évaluées à **4 679 612 € HT**, soit une baisse de **20.83 %** par rapport à 2022.

Cette baisse est justifiée par une reprise de provision moins importante liée aux travaux d'entretien de dragage.

1. Ventes de produits finis et intermédiaire :

En 2022, la Port de Carnon n'a pu proposer de service carburant en raison des travaux de reconstruction de la capitainerie. Toutefois, un service minimum uniquement dédié aux professionnels du nautisme a pu être mis en place sur la zone technique EST.

En 2023, les travaux de la nouvelle station d'avitaillement devraient permettre la réouverture en libre-service continu aux plaisanciers, permettant donc l'apport de ressources supplémentaires.

2. Prestations de services, vente de marchandises et location de tins :

En 2022, les recettes des prestations de service et location de tins liées principalement aux manutentions des navires et occupations de l'aire de carénage, connaissent une baisse due à l'immobilisation de la zone technique. En effet, durant les travaux d'entretien de dragage, les navires ont été stockés sur l'aire de carénage afin de permettre à la drague de procéder à l'extraction des sédiments.

Cette baisse a pu être compensée par les recettes des ventes de marchandises comprenant les locations des karchers, badges d'accès, et la facturation de l'électricité aux plaisanciers ayant dépassé leur forfait inclus dans leur redevance annuelle.

En 2023, les tarifs évoluent de 5% afin de compenser la hausse du prix de l'énergie et de l'eau.

A ce jour, le Port de Carnon reste le plus compétitif au niveau des tarifs par rapport aux ports voisins.

3. Locations annuelles

Jusqu'en 2022, les tarifs étaient calculés sur la base des mètres linéaires du navire et n'avaient pas subi d'évolution de tarifs depuis 2021.

En 2023 une nouvelle méthode de calcul est appliquée basée sur l'occupation en m² du navire. La redevance annuelle des postes à flots est calculée de la manière suivante : **72€ x par la surface théorique maximale du navire en m²**. A cela s'ajoute un forfait de 685€ d'équipement et de services.

Toutefois un barème de réduction spécifique, dédié aux plaisanciers connaissant une augmentation substantielle de leur redevance annuelle 2023 par rapport à celle de 2022, est appliquée comme suit :

- Augmentation ≥ 10% : réduction de 5% sur le tarif annuel 2023.
- Augmentation ≥ 15% : réduction de 12% sur le tarif annuel 2023.
- Augmentation ≥ 20% : réduction de 15% sur le tarif annuel 2023.
- Augmentation ≥ 25% : réduction de 18% sur le tarif annuel 2023.

Une majoration de 10% du tarif annuel pour les résidents permanents à bord et pour toute activité lucrative ou commerciale réalisée par un particulier, est également appliquée.

La redevance annuelle des tarifs professionnels du nautisme 2023 est calculée comme suit : **89€ x par la surface théorique maximale du navire en m²**. A cela s'ajoute un forfait de 100 € d'équipement et de services.

Le tarif appliqué aux « pêcheurs professionnels » en 2023 est de **36€ X par la longueur Hors-tout du navire**.

En 2023, les prévisions budgétaires des locations annuelles à flots évolueront de 9.7% par rapport à 2022.

Les redevances liées au Port à sec ne subiront pas d'augmentation. Une étude pour le transfert en Délégation de service public est en cours.

4. Escales et droits de quai

Les recettes liées aux escales et droits de quai respectent le cadre de la mise en application du code des transports visant à rappeler que « tout nouvel acquéreur d'un navire en contrat annuel se voit proposer un contrat d'escale jusqu'au 31/12 ».

L'application de cette réglementation permet d'augmenter les recettes de **34.59%** par rapport à 2022.

5. Subvention d'exploitation

Pour rappel, l'Etat et la Région avaient indiqué que le « projet de mutualisation de Dragage » serait subventionné à hauteur de 50 %. La 1^{ère} tranche du dragage ayant débuté le 03 octobre 2022, le montant du premier acompte versé par l'Etat s'est porté à 200 152€.

En 2023, le montant des subventions restant à percevoir se décompose comme suit :

- **Etat** : 467 095€
- **Région** : 725 530€

Soit un total de 1 192 625€ justifiant les **495, 86 %** d'augmentation pour les subventions d'exploitation.

6. Autres produits de la gestion courante

- Recettes exceptionnelles issues de remboursement des services fiscaux.
- Opérations d'ordre de transfert, amortissements de subvention en cours.

7. Reprise sur provisions et dépréciations :

Une reprise de provision de 850 424€ est prévue pour finaliser la dernière phase du dragage. Celle-ci viendra compléter les subventions restantes à percevoir, et financer l'opération dans sa totalité.

En 2023, les principales évolutions de recettes sont liées à :

- La reprise de provision pour la 1^{ère} tranche du dragage à hauteur de 850 424 €.
- La subvention de l'Etat versée pour les travaux de dragage : 467 095 €
- La subvention de la Région versée pour les travaux de dragage : 725 530 €.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement	Pour mémoire budget 2022	Propositions nouvelles 2023	Evolution
Charges à caractère général	3 094 230	3 071 938	0.72 %
Charges de personnel et frais assimilés	784 100	744 800	-5.01 %
Autres charges de la gestion courante	47 527	19 100	-59.81 %
Charges financières ICNE inclus	33 805	91 320	170.14 %
Charges exceptionnelles	21 000	8 000	-61.9 %
Dotations aux provisions et dépréciations	836 420	150 460	-82.01 %
Impôts sur bénéfices	126 000	0	-100 %
Dépenses imprévues	0	0	-%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 943 151	4 085 618	-17.35 %
Opération d'ordre de transfert entre sections	450 400	453 758	0.75 %
Virement à la section d'investissement	521 411	140 236	-73.10 %
TOTAL DES DEPENSES INSCRITES AU BUDGET	5 914 963	4 679 612	-20.89 %

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 17,35%.

1. Les charges à caractère général :

Trois principales évolutions sont à noter en 2023 pour les charges à caractère général :

- Le financement de la deuxième phase du dragage à 2 044 069 € HT
- L'inflation du coût de l'énergie et des matières premières.
- L'attribution du nouveau marché de surveillance et sécurité du Port : 150 000 € annuels

Afin de ne pas fragiliser les équilibres financiers du budget année la maîtrise des dépenses a été revue en hiérarchisant les priorités nécessaires au bon fonctionnement du service et au confort des amodiataires.

1.1 Autorisation d'engagement et de crédits de paiement

AE 2020-928 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE DRAGAGE	Montant de l'AE	Mandaté sur 2021	CP 2022	CP 2023
CREDIT DE PAIEMENT	3 805 284	8 320	1 752 695	2 044 269
RECETTES PRÉVISIONNELLES	3 805 284	8 320	1 752 695	2 044 269
AUTOFINANCEMENT	2 412 508	8 320	1 552 544	851 644
SUBVENTION ETAT	667 246	-	200 151	467 095
SUBVENTION REGION	725 530	-		725 530

2. Les dépenses de personnel et frais assimilés :

En 2022, les charges de personnel ont augmenté en cours d'exercice suite à la revalorisation du point d'indice de la convention collective des ports de plaisance à hauteur **de 3.4%**. L'inflation ayant un impact direct sur les charges patronales, l'ensemble du chapitre 012 a donc évolué.

En 2023, une baisse prévisionnelle de **5.01%** est proposée suite au départ de 2 agents de la fonction publique. Un seul agent en contrat saisonnier pourrait être recruté pour maintenir la continuité du service du Port à sec.

Il est noté que le point d'indice augmentera encore de 1.7% dès les 1^{er} janvier 2023. Cette évolution ne concerne que les agents de droit privé placés sous la convention collective des ports de plaisance.

3. Autres charges de la gestion courante :

Le budget annexe du Port de Carnon, a expérimenté de nouveaux logiciels liés directement aux activités portuaires, facilitant l'accès aux plaisanciers et permettant de moderniser les échanges avec les services de la capitainerie.

Les phases tests ayant apporté des résultats concluants, le renouvellement de ces applications est reconduit en 2023, permettant d'apporter une baisse importante des charges concernées de **59.81%**.

4. Charges financières :

Les charges financières connaissent une évolution de **170.14%** due à la souscription de 2 nouveaux emprunts en 2022 et 2023 pour un montant total de 1 600 000 €.

5. Charges exceptionnelles :

En 2022, les dépenses de charges exceptionnelles ont été plus importantes en 2022 car les déplacements des navires durant la phase des travaux d'entretien de dragage ont causé des dommages mineurs non pris en compte par les assurances.

En 2023, les déplacements des navires n'étant plus une source principale de l'opération, les charges ont donc été revues à la baisse.

6. Dotations aux provisions et dépréciations :

Les dotations aux provisions constituées depuis 2015 ont permis de financer 50 % de l'opération de dragage en cours.

Afin de prendre en compte les éventuels surcoûts du dragage durant l'année 2023 et de provisionner pour les futurs dragages, le Port met en place une provision annuelle de 150 000 €.

7. Virement à la section d'investissement :

Avec un PPI ambitieux jusqu'à 2025, et axé sur des opérations de modernisation, il est nécessaire de transférer **140 236 €** en section d'investissement afin de financer une partie des immobilisations corporelles du chapitre 20.

II. LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement connaissent une baisse générale de 15.20 % par rapport à 2022 justifiée par l'enregistrement d'un déficit et l'absence d'excédent reporté.

Toutefois, l'équilibre financier en section d'investissement est maintenu grâce aux subventions attendues dans le cadre des nouveaux appels à projet auxquels le budget du Port de Carnon participe dès 2023 et qui permettra un financement de 50% par opération.

Recettes d'investissement	Pour mémoire budget 2022	Propositions nouvelles 2023	Evolution
Excédent reporté	399 246	0	-100 %
Déficit 2022	0	900 979	100 %
Subventions d'investissement	293 234	794 429	170.92 %
Emprunts	1 759 089	600 000	-65.89 %
Constructions	35 506	0	-100 %
RECETTES REELLES	2 487 075	2 295 408	-7.71%
Dotations aux amortissements	450 400	453 758	0.75%
Opérations patrimoniales	22 000	62 500	184.09%
Virement de la section de fonctionnement	521 411	140 236	-73.10%
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	3 480 886	2 951 902	-15.20%

Avec un plan pluriannuel d'investissement ambitieux visant à moderniser et développer le port de Carnon jusqu'à 2025, les prévisions de recettes 2023 s'inscrivent dans des appels à projets encadrés par la démarche « Port de plaisances d'avenir ».

1. Les subventions d'investissements :

En 2022, **137 112 €** d'acomptes de subventions ont été versés par la Région et l'Etat pour les travaux de la capitainerie.

L'opération de la capitainerie arrivant à sa fin, le solde des subventions à percevoir sur 2023 se porte à 661 429 € et se décompose comme suit :

- Etat : 83 412 €
- Région : 326 925 €
- Département : 251 092€

L'opération « **Transition Numérique** » de l'appel à projet des ports de plaisance d'avenir et financée à hauteur de 50 % par l'Etat, la Région (soit 317 976 €) s'exécutera sur trois exercices (2023,2024 et 2025). Les acomptes de subventions qui seront attribuées sur 2023 se décomposent comme suit :

- o Etat : 40 125 €
- o Région : 40 125 €

L'opération « **Port propre actif en biodiversité** » également incluse dans l'appel à projet des « ports de plaisance d'avenir » et financée à hauteur de 50 % par l'Etat, la Région et l'Agence de l'eau (soit 256 800€) s'exécutera également sur trois exercices (2023, 2024 et 2025). Les acomptes de subventions qui seront attribuées sur 2023 se décomposent comme suit :

- o Etat (CEREMA) : 26 375 €
- o Région : 26 375 €

2. Emprunts :

Afin de compléter le financement des projets en cours et à venir, une levée d'emprunt de 600 000€ est prévue en 2023 et viendra s'ajouter au versement reçu en 2022 de 1 000 000 €.

3. Les recettes d'ordres d'investissement :

Ces recettes correspondent aux avances des travaux, amortissements de biens en cours d'amortissements et au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le PPI (annexé) du port de Carnon s'élève à environ 7 M€ d'euros de 2020 à 2025. 1 961 591 M€ sont prévues sur l'exercice 2023.

Le PPI reflète la volonté du Port de Carnon d'évoluer et de proposer à ses usagers un nouveau souffle en image de modernité, d'accessibilité et de biodiversité.

En 2022, le Budget du Port de Carnon s'est principalement concentré sur des opérations travaux indispensables à l'embellissement de l'image de la station tout en respectant les valeurs initiées dans le Schéma Directeur.

En 2023, les dépenses liées aux immobilisations incorporelles augmentent de **450%**. Une dépense imprévue en fin d'année s'est fait connaître après le passage de la drague sur le ponton EOLE faisant remonter l'état des pieux et soulignant l'urgence de leurs remplacements.

Malgré les aléas récurrents faisant partie de l'activité portuaire et grâce à une stratégie financière maîtrisée, les dépenses d'investissement diminuent de **10.57%**.

Dépenses d'investissement	Pour mémoire budget 2022	Propositions nouvelles 2023	Evolution
001 Excédent reporté	0	596 811	100 %
Remboursement de la dette en cours	275 000	252 000	-8.36 %
Immobilisations incorporelles	10 000	55 000	450 %
Immobilisation corporelles	526 125	408 916	-22.28%
Opérations d'équipements	2 391 802	1 497 675	-37.38 %
DEPENSES REELLES	3 202 927	2 810 401	-12.26%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 047	79 000	3.88 %
Opérations patrimoniales	22 000	62 500	184.09%
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	3 300 974	2 951 902	-10.64%

1. Les opérations en cours :

1.1 La construction de la capitainerie :

Les travaux de la capitainerie sont terminés. La mise en service et l'emménagement dans les bureaux sont envisagés pour début Mars 2023 sous réserve de l'état d'avancement des travaux du parvis.

Financement de l'opération : 1 932 482 € (AP/CP)

- Autofinancement : 56 433 €
- Emprunt : 940 343 €
- Subventions : 935 706 €

1.2 Modernisation de la zone technique EST et ses A.O.T

L'exercice 2022 a marqué la fin des travaux de déconstruction des deux hangars. Le lancement de la construction du premier bâtiment débutera au 4^{ème} trimestre 2023. Le bâtiment sera composé de cinq cellules afin de soutenir le transfert des activités et commerces nautiques installés sur le périmètre du Port à Sec.

Le lot 2 fait actuellement l'objet d'une candidature spontanée incluant la prise en charge de la construction, permettant au budget du port de ne plus avoir à porter le financement.

Financement de l'opération : 973 404 € (AP/CP)

- Autofinancement : 94 583 €
- Emprunt : 294 780 €
- Subventions : 584 041 €

1.3 Mise en conformité de la station d'avitaillement :

En 2022, le lancement du marché avait permis de retenir l'entreprise TOKHEIM pour procéder aux travaux de la station d'avitaillement suite à une proposition commerciale des plus avantageuses pour le budget du Port à hauteur de 220 000 € HT.

Or au moment de débiter le chantier initialement prévu en septembre 2022, la société TOKHEIM est revenue sur sa proposition financière demandant 100 000€ supplémentaires.

Une analyse juridique est en cours auprès de la DAJ de la commune ainsi qu'une étude géotechnique afin de déterminer si la demande de la société est fondée.

A l'issue de ces analyses, le démarrage des travaux pourra débiter avec une mise en service attendue pour la saison 2023.

Financement de l'opération : 380 306 €

- Autofinancement : 30 396 €
- Emprunt : 349 910 €

En 2023, changement du cap, avec des objectifs toujours ambitieux mais ciblés essentiellement sur l'activité portuaire et ses besoins de fidéliser les usagers.

Les autres projets fléchés sur le PPI seront définis en fonction des choix arbitrés avec le schéma Directeur.

2. Les nouveaux projets d'avenir :

2.1 Transition numérique (Appel à projet « Port de plaisance d'avenir d'Occitanie ») :

Le projet numérique a principalement pour objet de moderniser les modalités d'accès des usagers aux services du port, et d'améliorer l'expérience des utilisateurs en s'appuyant sur l'enrichissement des fonctions digitales de gestion du domaine portuaire.

Le projet porte principalement sur les fonctions suivantes :

- Gestion individualisée des consommations via des bornes multiservices,
- Vidéoprotection,
- Extension du contrôle d'accès (parking, sanitaires, capitainerie),
- Extension du parc de capteurs de terrain,
- Gestions patrimoniales des installations portuaires

En 2023, **255 000 €** de prévisions budgétaires sont prévues pour l'acquisition de nouvelles installations subventionnées à hauteur de 80 250 €

Financement de l'opération de 2023 à 2025 : 635 951 €

- Emprunt : 317 976 €
- Subventions : 317 976 €

2.1 Port propre en biodiversité : (Appel à projet « Port de plaisance d'avenir d'Occitanie ») :

La démarche et la certification européenne « Ports Propres » ont posé le socle d'une excellence environnementale en apportant des solutions pertinentes et efficaces pour maîtriser les effluents et les déchets générés par l'activité des ports de plaisance.

Gravir une marche supplémentaire vers l'exemplarité s'est traduit par le souhait de concilier le fonctionnement d'un port avec des actions en faveur de la biodiversité.

Le projet porte principalement sur l'acquisition et la mise en place :

- D'une station mobile de pompage des eaux usées et noires de cales
- D'équipements de restauration en biodiversité marine (nurseries artificielles)
- De poubelles compacteurs à énergie solaire
- D'abri-bacs
- De sous-compteurs de consommation en électricité
- De robinets équipés d'économiseurs d'eau
- De bornes intelligentes aux quais.

En 2023, **200 000 €** de prévisions budgétaires sont fléchées pour l'acquisition de nouvelles installations subventionnées à hauteur de 57 750 €.

Financement de l'opération de 2023 à 2025 : 428 000 €

- Emprunt : 171 200 €
- Subventions : 256 800 €

3. Les autorisations de programme et crédits de paiement

AP 2020 917 Démolition/Reconstruction de la capitainerie	Montant de l'AP	Mandaté sur 2021	Mandaté sur 2022	CP 2023
CREDIT DE PAIEMENT	1 932 482	183 980	1 552 204	196 298
RECETTES PREVISIONNELLES	1 932 482	183 980	1 552 204	196 298
AUTOFINANCEMENT	56 433	46 814	474 750	- 465 131
EMPRUNTS	940 343		940 343	
SUBVENTION DE L'ETAT	272 702	81 811	107 479	83 412
SUBVENTIONS REGION	378 193	21 636	29 632	326 925
SUBVENTIONS DEPARTEMENT	284 811	33 719	-	251 092

AP 2020 927 – Modernisation de Zone EST et ses AOT	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
CREDIT DE PAIEMENT	973 404	81 769	94 581	150 000	517 643	129 411
RECETTES PREVISIONNELLES	973 404	81 769	94 581	150 000	517 643	129 411
AUTOFINANCEMENT	94 583	81 769	23 054	150 000	- 160 240	
CEREMA	389 361				337 597	51 764
DEPARTEMENT	97 340				84 399	12 941
REGION	97 340				84 399	12 941
Emprunts	294 780		71 527		171 488	51 765